



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 27 mai 2009

- 2009-25** construction du bâtiment du parc de voirie
- 2009-26** extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de la savane Lambert
- 2009-27** convention entre l'Etat et la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'instruction des demandes de permis de travaux, certificats d'urbanisme et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- 2009-28** étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-29** décision modificative 2010-01 relative à l'aménagement de l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2009-30** achat d'une partie du terrain de M. Michel Verderosa au lieu-dit Risquetout
- 2009-31** extension des réseaux HTA/BT des parcelles AN 61 et BE 113
- 2009-32** vente de 3500 m² de la parcelle BC 76 à la Société de blanchisserie industrielle
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-33** définition d'un nouveau périmètre d'intervention pour le Conservatoire du littoral au lieu-dit « Bagne des Annamites »
- 2009-34** réalisation de la 2^e phase des travaux de réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2009-35** mouvements budgétaires liés à la perception de recettes supérieures aux provisions (FRDE)
- 2009-36** autorisation pour contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-37** proposition faite à la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) d'un espace de 5 ha à détacher de la parcelle BC 76 en vue de l'installation de la fourrière animalière et de l'école vétérinaire
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009**

DATE DE CONVOCATION

20 Mai 2009

DATE D’AFFICHAGE

20 Mai 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 01

DELIBERATION N°2009/31/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT SEPT MAI À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**, Conseiller.



.../...

Délibération n°2009/31/ MT
Portant extension des réseaux HTA/BT
Des parcelles AN 61 et BE 113

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Une première tranche de réseau électrique a été réalisée dans le secteur lieu dit «BEAUSEJOUR AN 61, secteur qui se situe au PK 5,9 sur la RD5 au sud de Tonnégrande.

Une quarantaine de familles réside dans ce secteur sur les parcelles AN 61 – BE 113.

L'insuffisance des réseaux électriques dans ce secteur nécessite de réaliser une deuxième tranche de travaux pour alimenter en électricité les habitants.

Quatre secteurs sont bien définis pour un montant total estimatif de **496 000 euros**.

Au niveau des contraintes rencontrées, la voie doit faire impérativement partie du domaine municipal et le réseau construit dans l'emprise sera remis à un exploitant, en l'occurrence EDF.

En ce qui concerne le moyen terme, tous les réseaux sont construits afin de permettre une extension future du réseau électrique, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une réadaptation ou une reprise destructive du réseau existant (reprise directe sur les derniers supports et câbles dimensionnés en conséquence).

Les éléments nécessaires à l'appréciation de ce dossier vous étant donnés, je vous demande de vous prononcer :

- 1. Sur le principe de réalisation de cette opération.**
- 2. Sur l'autorisation d'occupation précaire à demander auprès de France Domaine.**
- 3. Sur la demande de participation de la DAF, soit en tant qu'assistance et Conseil à Maître d'Ouvrage soit en tant que Conducteur d'Opération.**
- 4. Sur l'autorisation de récupérer les crédits nécessaires.**

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009/31/MT de Monsieur le Maire concernant l'extension des réseaux HTA/BT des parcelles AN 61 et BE 113.

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : **APPROUVE** le principe de réalisation de cette opération ;

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à demander à France Domaine l'autorisation d'occupation précaire de l'emprise des voies ainsi que le partenariat de l'Etat pour l'achat du foncier.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à demander la participation de la DAF en tant que conducteur d'opération.

Article 4 : **DEMANDE** au Maire de rechercher les crédits nécessaires notamment au niveau du FACE.

Article 5 : **AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif ou financier ou toute convention se rapportant à l'opération dans la limite budgétaire envisagée de **496 000 euros**.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 27 Mai 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

